

DOSSIER D'INSCRIPTION (un par enfant)

ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027

Le dossier d'inscription est à rendre à la mairie de Frontonas, ou à transmettre par mail : periscolaire@frontonas.fr **avant le : 03/07/2026**

Pièces à fournir au dossier dûment complété :

- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Relevé d'identité bancaire ou postal
- Règlement intérieur signé

ENFANT

Nom :	
Prénom :	
Adresse :	
Date de naissance :	

PARENTS

	PARENT 1	PARENT 2
Nom :		
Prénom :		
Adresse :		
Téléphone domicile :		
Téléphone portable :		
Email*		
Téléphone employeur :		

*Ces adresses électroniques doivent être fournies, elles seront utilisées pour communiquer des informations sur l'ensemble du périscolaire, et permettront de récupérer les factures sur le site internet. (Voir le règlement intérieur).

RESPONSABLE LÉGAL (si différent des parents)

Nom :	
Prénom :	
Adresse (si différente de l'enfant) :	
Téléphone domicile :	
Téléphone portable :	
Email*	

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ ET PERSONNES A CONTACTER EN CAS DE PROBLÈME DE RETARD OU D'ABSENCE DES PARENTS

Indiquer de préférence les coordonnées de personnes proches géographiquement et des n° de téléphones. **Attention** : signaler au service Périscolaire tout changement de n° de téléphone fixe, mobile ou email.

Je soussigné, Madame, Monsieur

Autorise les personnes ci dessous:

Nom - Prénom	Qualité	N° de téléphone Obligatoire
<input style="width: 100%; height: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%; height: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%; height: 100%;" type="text"/>
<input style="width: 100%; height: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%; height: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%; height: 100%;" type="text"/>
<input style="width: 100%; height: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%; height: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%; height: 100%;" type="text"/>

à venir chercher l'enfant :

en cas de maladie, de retard des parents, d'accident ou toute autre sortie exceptionnelle durant les horaires du périscolaire ou de restauration scolaire **et décharge la Mairie de Frontonas de toute responsabilité.**

Signature des parents ou du représentant légal, précédée de la mention « lu et approuvé » :

<input style="width: 100%; height: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%; height: 100%;" type="text"/>
---	---

ALLERGIES ALIMENTAIRES

Toutes allergies alimentaires avérées doivent être déclarées et **accompagnées d'un certificat médical détaillé établi par un spécialiste.**

A l'école maternelle : un P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé) est alors mis en place avec le médecin scolaire qui seul peut donner son autorisation pour l'admission de l'enfant au restaurant scolaire.

A l'école élémentaire : le médecin scolaire n'établit pas de P.A.I.

Les enfants présentant une allergie **avérée et confirmée par un certificat médical** pourront être accueillis au restaurant scolaire avec un **panier- repas complet** fourni par la famille et pour la durée de l'année scolaire. Pour plus d'informations, prendre contact avec le service Périscolaire.

A noter : La collectivité ne pourra être tenue responsable de tout problème lié à cet aménagement personnalisé.

Nom du médecin traitant :	<input style="width: 100%; height: 25px;" type="text"/>	<input style="width: 100%; height: 25px;" type="text"/>
Numéro de téléphone :	<input style="width: 100%; height: 25px;" type="text"/>	<input style="width: 100%; height: 25px;" type="text"/>
Liste des allergies de votre enfant :	<input style="width: 100%; height: 40px;" type="text"/>	

Signature des parents ou du représentant légal,

<input style="width: 100%; height: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%; height: 100%;" type="text"/>
---	---

SORTIE APRÈS LE TEMPS PÉRISCOLAIRE

Aucun enfant ne sera autorisé à sortir seul. Il devra être obligatoirement accompagné d'un adulte désigné en page 2 de ce document.

Date :

Signature des parents ou du représentant légal, précédée de la mention « lu et approuvé » :

--	--	--	--

AUTORISATIONS SPÉCIALES

Je soussigné, Madame, Monsieur

Autorise

N'autorise pas

Le personnel communal du restaurant scolaire et périscolaire de FRONTONAS, à prendre les mesures de soins et d'hospitalisation nécessaires en cas d'urgence pour garantir la santé de mon enfant, dans le cas où je n'aurais pu être joint (e), pour l'accident qui lui serait survenu.

Signature des parents ou du représentant légal, précédée de la mention « lu et approuvé » :

--	--	--	--

Je soussigné, Madame, Monsieur

Autorise

N'autorise pas

Mon enfant (Nom et prénom) :

à être photographié ou filmé pendant le temps périscolaire pour l'année 2026/2027

Signature des parents ou du représentant légal, précédée de la mention « lu et approuvé » :

--	--	--	--

Le prélèvement automatique à l'échéance : un mode de paiement sûr et avantageux

Le prélèvement automatique est un moyen de paiement pratique et sûr pour simplifier le règlement de vos factures, à chaque échéance, sur le compte bancaire de votre choix, à l'exception des comptes d'épargne (livret A, LDD, compte épargne logement et comptes assimilés). Ce compte doit être domicilié en France.

1 - Les échéances

Le prélèvement automatique du montant de vos factures sera effectué le **28 du mois** suivant leur édition.

Les avantages du prélèvement automatique

- Le règlement de vos factures est directement effectué par votre établissement bancaire. Vous n'avez plus à vous déplacer à la Mairie.
- Chaque début de mois, votre facture vous précise le montant et la date du prélèvement : vous avez ainsi le temps de veiller à ce que votre compte soit approvisionné.
- Le prélèvement automatique évite les oublis de paiement générant des frais.

2 - Quand et comment adhérer ?

L'adhésion au prélèvement automatique est possible tout au long de l'année. Vous devez en faire la demande auprès du service Péricolaire, en fournissant un RIB. Un mandat SEPA vous sera adressé. Vous devrez le signer et le retourner au service Péricolaire.

La première facture concernée par le prélèvement automatique sera celle du mois suivant l'adhésion.

Un mode de paiement souple et pratique

Après réception de votre facture et en cas de désaccord sur les éléments facturés, vous pouvez porter réclamation. Votre demande sera étudiée et si besoin la rectification interviendra au plus tard le mois suivant.

1 - Quand et comment demander une suspension des prélèvements ?

Pour être prise en compte, la demande de suspension doit être réalisée avant le dernier jour du mois d'édition de la facture, par écrit, en précisant la période considérée.

ATTENTION ! Si vous suspendez un prélèvement et que vous ne vous acquittez pas des sommes dues dans le délai de paiement, il vous sera appliqué une majoration pour non-paiement dans les délais de 10 %.

2 - Vous souhaitez résilier votre contrat de prélèvement

Vous pouvez résilier votre contrat de prélèvement tout au long de l'année. Si vous souhaitez que votre demande de résiliation soit prise en compte pour votre prochaine échéance, elle doit parvenir au service Péricolaire avant le dernier jour du mois précédant le prélèvement.

Que faire en cas de...

1 – Déménagement : Vous devez signaler votre nouvelle adresse auprès du service Péricolaire.

2 – Changement de coordonnées bancaires : Vous ferez parvenir au service Péricolaire, un nouveau relevé d'identité bancaire. Un nouveau mandant SEPA vous sera adressé, à nous retourner signé. Votre nouvelle situation sera effective pour le paiement de la prochaine facture.